

## ANNEXE .INC - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .INC

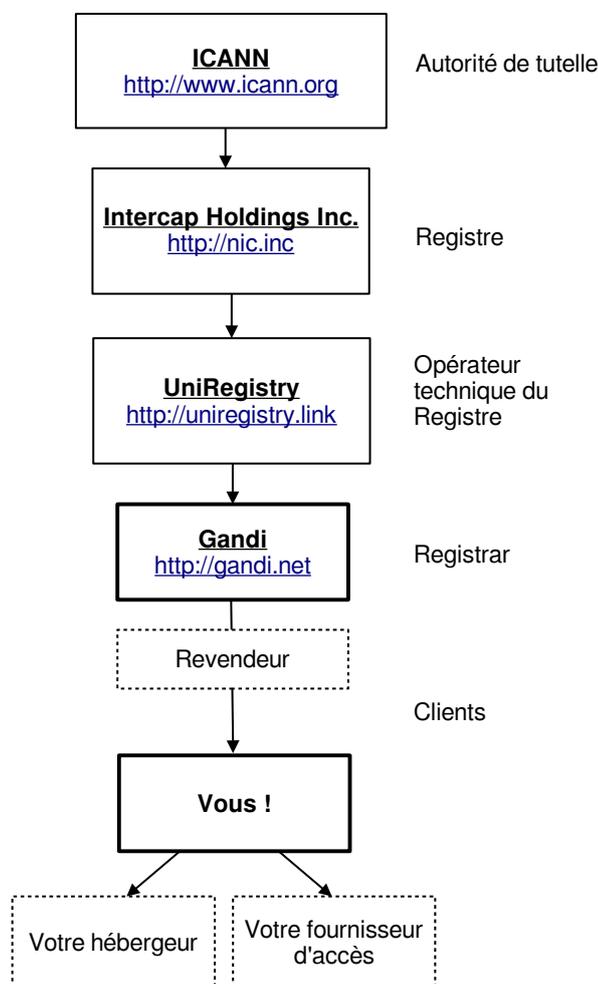
version n° 1.0 du 9 octobre 2018

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .INC supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .INC.1. Autorité de tutelle et Registre

.INC est une extension générique. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .INC :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .INC.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .INC Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .INC, définies par l'ICANN et InterCap Holdings Inc, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques de InterCap Holdings Inc : [https://nicdotinc.com/wp-content/uploads/2018/09/INC\\_LaunchPolicies\\_v101.pdf](https://nicdotinc.com/wp-content/uploads/2018/09/INC_LaunchPolicies_v101.pdf)
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .INC. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .INC est disponible à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/inc>

### Article .INC.3. Phases d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .INC se déroulera en plusieurs phases : Sunrise, EAP et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 27 mars 2019 au 30 avril 2019.

La période Early Access (ci-après EAP) se déroulera du 30 avril 2019 au 7 mai 2019. Les enregistrements pendant cette période seront soumis à des frais supplémentaires, dégressifs dans le temps.

L'ouverture générale est prévue pour le 7 mai 2019.

Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais ne seront transmises au Registre qu'à l'ouverture de la période concernée.

### Article .INC.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/inc/info>

Les .INC sont ouverts à tous.

### Article .INC.5. Sunrise

#### 5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « TMCH » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH.

Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra télécharger Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

## **5.2 Règles d'attribution**

Les demandes sont traitées selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

## **5.3 Règlement des litiges**

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

[https://nicdotinc.com/wp-content/uploads/2018/09/INC\\_LaunchPolicies\\_v101.pdf](https://nicdotinc.com/wp-content/uploads/2018/09/INC_LaunchPolicies_v101.pdf) (8 Sunrise Dispute Resolution Policy)

## **5.4 Conditions de remboursement**

En cas de rejet de Votre demande d'enregistrement, Vous pourrez bénéficier d'un remboursement, à condition que le Registre procède au remboursement.

## **Article .INC.6. Période EAP**

Pendant la période EAP toute personne peut enregistrer un nom de domaine à un tarif plus élevé. Le tarif d'enregistrement pendant cette période est dégressif dans le temps tel qu'indiqué sur Notre interface.

## **Article .INC.7. « Trademark Claim Notice » période**

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période EAP et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Étant précisé

qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

## **Article .INC.8. Termes réservés**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

- contrat entre l'ICANN et le Registre (specification 5. schedule of reserved names) : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/inc>
- politique termes réservés : [https://nicdotinc.com/wp-content/uploads/2018/09/INC\\_LaunchPolicies\\_v101.pdf](https://nicdotinc.com/wp-content/uploads/2018/09/INC_LaunchPolicies_v101.pdf) (1.7 Reserved Names)

## **Article .INC.9. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et EAP, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

## **Article .INC.10. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/inc>

## **Article .INC.11. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre et ses personnes désignées et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis par le contrat entre le Registre et l'ICANN.

## **Article .INC.12. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .INC, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

### **Article .INC.13. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un (1) mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de soixante (60) jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des soixante (60) derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une (1) année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

### **Article .INC.14. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

### **Article .INC.15. Processus de destruction**

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

### **Article .INC.16. Vos déclarations et garanties**

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives au droit à la vie privée, à la collecte de données à caractère personnel, à la protection des consommateurs (notamment en ce qui concerne les pratiques trompeuses ou dolosives), ainsi que les lois applicables en matière de droit de la consommation notamment concernant l'équité en matière de prêts, le recouvrement de créances, l'agriculture biologique, la divulgation de données à caractère personnel et la législation financière. Si Vous collectez et stockez des données sensibles en matière de santé ou financières, Vous Vous engagez à respecter les lois applicables en matière de fourniture de ces services y compris les mesures de sécurité applicables dans ce secteur.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité (dans les 30 jours de la demande) le Registre, son opérateur technique, ainsi que leurs sous-traitants, filiales, sociétés affiliées, départements, actionnaires, directeurs, administrateurs, employés, comptables, avocats, assureurs, agents, prédécesseurs, successeurs et bénéficiaires contre toutes plaintes, dommages-intérêts, coûts, dépenses, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant de ou en relation avec, pour quelque raison que ce soit, l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie survit à la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit. Il est expressément entendu que les personnes énumérées ci-avant sont des tiers bénéficiaires au présent contrat aux fins de faire respecter les présentes obligations par le titulaire du nom de domaine.

### **Article .INC.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez que le Registre se réserve le droit de refuser, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou de placer tout nom de domaine en statut « lock » (verrouillage), « hold » (suspension) ou tout autre statut similaire, si il le juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité, civile ou pénale, du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs et employés ;
- conformément au présent contrat ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- en cas de non-paiement des frais au Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant la période d'enregistrement.

Enfin, le cas échéant, Vous acceptez d'être lié par les termes et les conditions applicables aux périodes de lancement éditées par le Registre du .INC, y compris et cela sans limitation, la période de Sunrise, d'EAP, les règles de la TMCH et la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre portant sur tout litige en lien avec l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise. De plus, Vous reconnaissez que le Registre n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou les dommages pouvant résulter des procédures en lien avec la période de Sunrise ou d'EAP, y compris et de manière non exhaustive les éléments suivants :

- Votre capacité ou incapacité à enregistrer un nom de domaine en .INC durant les périodes sus-mentionnées ;
- Les résultats de tout litige relatif à l'enregistrement d'un nom de domaine en .INC en période de Sunrise.

-fin de l'annexe .INC-